

PARC DE STATIONNEMENT MONTHOLON

Tarifs applicables au 1er Décembre 2025

	Tarifs des abonnements (en euros TTC)		Périodicités				
				1	2	3	4
			Type de place	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Annuel prélevé mensuellement
Abonnements	A	Tarif VL non résident	Placement libre.	260,00€	728,00€	2 600,00€	238,00€
	С	Tarif véhicule Basse émission /sans recharge (2) + (3)	Placement libre.	208,00€	582,40€	2 080,00€	190,00€
	E	Tarif VL-3 mètres	Placement libre sur place - 3mètres	130,00€	364,00€	1 300,00€	119,00€
	G	Tarif VL avec réservation	Place fixe numérotée.	325,00€	910,00€	3 250,00€	298,00€
	н	Tarif VL résident <i>(1)</i>	Placement libre.	145,00€	406,00€	1 450,00€	133,00€
	L	Tarif PMR (4)	Place PMR fixe numérotée.	130,00€	364,00€	1 300,00€	119,00€
ď	P	Tarif MOTO non résident	Placement libre en zone dédiée.	91,00€	254,00€	910,00€	83,00€
	R	Tarif MOTO résident (1)	Placement libre en zone dédiée.	50,75€	142,10€	507,50€	47,00€
	s	Tarif PASS 2 roues Ville de Paris	Placement libre en zone dédiée.	90,00€	256,00€	990,00€	-
	х	Tarif vélo	Placement libre en zone dédiée.	10,00€	25,00€	75,00€	-
	Υ	Tarif vélo Cargo	Placement libre en zone dédiée.	20,00€	50,00€	150,00€	-

(1): La qualité de résident s'entend au sens défini pour le stationnement payant de surface, Les pièces justificatives à produire sont : Le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule immatriculé au nom propre et à l'adresse du domicile situé dans les zones 1E, 2E, 3E, 4E, 9E, 9F, 9G, 10G, 10F. L'avis d'imposition sur le revenu à l'adresse de la résidence principale parisienne au 1er janvier de l'année en cours . Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante. La tarification "résident" évoluera à la fin des travaux de rénovation du parc.

(4) : Sur présentation de la carte CMI-S originale et valide et de l'attestation d'envoi. Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante.



^{(2) :} Ce tarif évoluera annuellement pour atteindre progressivement le tarif ' <u>VL non résident</u> 'applicable : En 2025 = 75% de ce tarif, 2026 = 80 %, 2027 = 85 %, 2028 = 90 %, 2029 = 95 % et 2030 = 100 %. Les conditions d'éligibilité sont calées sur celle du tarif "base emission" pour le sationnement de surface.

^{(3) :} Conditions requises (voir champ J et P3 du certificat d'immatriculation) : Véhicule de catégorie M1 (véhicule particulier) ou N1 (véhicule utilitaire < 3,5T) et L (motocycle) à 3 ou 4 roues, Catégorie carburant, v oir liste au verso . Cette liste pourra évoluer par décision de l'autorité concédante.



Types de véhicules Basse Emission eligibles

Dénomination Crit'air	Catégorie de Carburant	Catégories de carburant sur le certificat d'immatriculation (P3)	Limite d'émission de CO2
Véhicules électriques et hydrogène	- Air comprimé- Electricité- Hydrogène- Hydrogène- Electricité (hybride rechargeable)- Hydrogène-electricité -hybride non rechargeable)	AC- EL- H2- HE- HH	х
Véhicules gaz naturel	- Gaz Naturel- Bicarburation essence-gaz naturel- Bicarburation superéthanol-gaz naturel- Gaz naturel-électricité (hybride non rechargeable)- Bicarburation essence-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)- Gaz naturel- électricité (hybride rechargeable)- Bicarburation essence-gaz naturel et électricité (hybride non rechargeable)	GN- EN- FN- NH- EM- NE- EP	X
Véhicules hybrides rechargeables	- Essence électricité (hybride rechargeable) - Bicarburation essence-GPL et électricité (hybride rechargeable) - Superéthanol- électricité (hybride rechargeable) Monocarburation GPL-électricité (hybride rechargeable)	EE- ER- FL- PE	CO2 < 60g/km
Autres véhicules gaz	- Bicarburation essence-GPL- Bicarburation essence-GPL et électricité (hybride non rechargeable)- Bicarburation superéthanol-GPL- Gaz de pétrole liquéfié GPL (mélange spécial de butane et de propane, à l'exception des butane et propane commerciaux) utilisé en tant que carburant exclusif- Autres hydrocarbures gazeux comprimés- Monocarburation GPL- électricité (hybride non rechargeable)	EG- EQ- FG- GP- GZ- PH	CO2 < 120g/km

https://www.paris.fr/pages/les-autres-offres-de-stationnement-2355/#la-carte-vehicule-basse-emission-vehicules-electriques_13